



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 Décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 71

Votants : 76 (dont 5 procurations)

N°42 B/

OBJET :

**AIDE AU
LOGEMENT SOCIAL**

ALLIER HABITAT

**OPERATION DE
DEMOLITION
RECONSTRUCTION
AU PONT BARRAUX
A SAINT YORRE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 20 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

Vu le Programme Local de l'Habitat (2010-2015) de Vichy Val d'Allier, adopté par délibération du 24 juin 2010, et prorogé de deux ans par délibération N° 22 du conseil communautaire en date du 30 juin 2016.

Vu le régime d'aides au logement social, approuvé en 2010 par Vichy Val d'Allier, concernant les opérations d'acquisition-amélioration et de démolition-reconstruction portées par les organismes HLM, déterminant un montant de subvention de 3 000 € par logement social de type PLUS ; sachant qu'il s'agit d'une subvention financée à parts égales par la communauté d'agglomération et la commune concernée par l'opération.

Vu la demande de subvention déposée le 29 octobre 2018 par ALLIER HABITAT concernant un programme de démolition-reconstruction situé sur la commune de Saint Yorre, au lieu-dit « Pont Barraux », ayant pour caractéristiques :

- La démolition de 54 logements collectifs anciens.
- La reconstruction en lieu et place de 25 logements individuels mitoyens de plain-pied à R+1 (10 PLUS et 15 PLAI) comprenant 17 T3 et 8 T4, d'une surface comprise entre 64.5 et 76 m².

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette opération :

- Montant fiscal : 3 160 092.70 €
- Prêts : 2 261 150 €
- Subventions : 260 000 €
- Fonds propres : 638 942.70 €

Considérant que cette opération a été agréée par l'Etat et le Département dans le cadre de la programmation 2018 des aides à la pierre pour le logement social.

Considérant que cette opération remplit les conditions fixées par le régime d'aides au logement social mis en place par la communauté d'agglomération, et qu'elle consiste à développer une offre plus adaptée aux besoins des demandeurs de logement social.

Considérant que l'opération comprend 10 logements de type PLUS pouvant chacun être financés à concurrence de 1 500€ par la communauté d'agglomération, soit l'équivalent d'une subvention d'un montant de 15 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'accorder une subvention de 15 000 euros à Allier Habitat pour l'opération de démolition-reconstruction programmée à Pont Barraux sur la commune de Saint Yorre, conduisant à la construction neuve de 25 logements individuels après démolition d'un ensemble collectif ancien de 54 logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les dispositions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

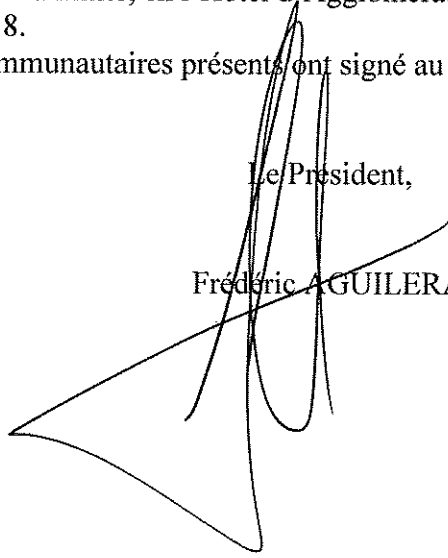
- approuve les dispositions ci-dessus.
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric GUILERA

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Frédéric GUILERA'. The signature is highly fluid and abstract, with a large loop on the left side and a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 42 B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13

Objet de l'acte : DECEMBRE 2018 - AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - ALLIER HABITAT -
OPERATION DE DEMOLITION RECONSTRUCTION AU PONT BARRAUX A
SAINT-YORRE

.....
Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 20/12/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13dec2018_42B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13dec2018_42B-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 42 B.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_42B-DE-
1-1_1.pdf)